



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la légalité
et des affaires juridiques**

Bureau des affaires juridiques et des élections

Réf : HC/DLAJ/BAJE n° 2020-**908**
du **20 OCT 2020**

<u>Ampliations :</u>	
HC/Cabinet :	1
SG/SGA	1
Intéressé :	1
DFiP-NC	1
DAECP	1
DRHM	1
JONC	1

**ARRÊTÉ portant délégation de signature à M. Moulay ABDELGHANI-IDRISSI,
délégué territorial à la recherche et la technologie
auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie**

**LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
 - Vu la loi organique n° 2001-692 modifiée du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
 - Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
 - Vu le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie ;
 - Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 - Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie – M. Laurent PREVOST ;
 - Vu le décret du 13 octobre 2020 portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie – M. Rémi BASTILLE ;
 - Vu** l'arrêté du 7 avril 2017 portant nomination de M. Moulay ABDELGHANI-IDRISSI, professeur des universités, en qualité de délégué territorial à la recherche et la technologie pour la Nouvelle-Calédonie et les îles Wallis et Futuna, à compter du 1^{er} juin 2017 ;
 - Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 portant nomination de M. Ulric de la BORIE de la BATUT, administrateur civil, en qualité de secrétaire général adjoint du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;
 - Vu l'arrêté HC/DRHM/n° 2020/156 du 21 février 2020 portant organisation des services du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;
- Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Moulay ABDELGHANI-IDRISSI, délégué territorial à la recherche et la technologie auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, est placé sous la coordination de M. Ulric de la BORIE de la BATUT, secrétaire général adjoint au Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie.

M. Moulay ABDELGHANI-IDRISSI reçoit délégation à l'effet de signer :

- les notes et correspondances courantes à l'exception de celles comportant des décisions et des courriers aux ministères ;
- les décisions d'engagement des crédits imputés au budget opérationnel de programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, dans la limite des crédits qui lui sont délégués.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Fait à Nouméa,



Le Haut-Commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie



Laurent PREVOST

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois, qui court à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet www.telerecours.fr.